Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025246DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 décembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina (présente à partir de la question N°230), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine (présente à partir de la question N°230), LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOIVIN Sabrina (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame GUIBOREL Catherine, Madame JOUALLAND Estelle (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEBLANC Marie-Christine (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **19** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
21 (*à partir de la question N°230*)
. absent(s) et non représenté(s) : **6** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
4 (*à partir de la question N°230*)

OBJET : TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
Convention Commune et Vitré Communauté / Commune et CCAS

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025246DE-DE

Délibération N°246/2025 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025
Publiée le 17 décembre 2025

TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
Convention Commune et Vitré Communauté / Commune et CCAS

Dans le cadre de ses compétences au titre de l'habitat, Vitré Communauté a construit une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Châteaubourg (*lieudit la Basse Haye*). Cette aire est composée de 5 emplacements pouvant ainsi accueillir 10 caravanes.

Cette aire est venue compléter les équipements communautaires déjà existants sur Vitré, Étrelles et Val d'Izé.

Depuis le *19 septembre 2011 (date de l'ouverture*), en partenariat avec Vitré Communauté, la commune et le CCAS de Châteaubourg ont fait le choix d'une gestion de proximité sur la base d'une convention de gestion passée avec la commune de Châteaubourg :

- Le CCAS assure, notamment, l'accueil des voyageurs (*premier accueil à la Maison pour Tous*), les actes de gestion et d'administration courante (*facturation et paiement*), les contacts réguliers avec les personnes installées sur le site, le suivi social de certaines familles, la domiciliation ;
- Depuis *juin 2025*, la police municipale effectue mensuellement les relevés des compteurs de fluides ;
- Les services techniques de la commune assurent l'entretien courant, les petites réparations et le nettoyage du site ;
- Vitré Communauté assure la prise en charge des frais de réparation et d'entretien, les dépenses d'eau et de fluides, les grosses interventions telles que l'enlèvement des gros encombrants, les réfections de peinture, la réparation des clôtures, la vidange des séparateurs.

La répartition des travaux entre la commune gestionnaire et Vitré Communauté fait l'objet d'un tableau récapitulatif annexé à la présente convention.

La convention signée entre Vitré Communauté et la commune de Châteaubourg arrive à échéance au *31 décembre 2025*.

Par délibération du *18 décembre 2025*, le Conseil Communautaire de Vitré Communauté proposera de reconduire les modalités de gestion testées par les gestionnaires courant 2025, et ce pour **une durée de 2 ans supplémentaires (*soit jusqu'au 31 décembre 2027*)**.

La présente convention a pour objectif de prendre en compte les évolutions envisagées dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2026-2032.

Ainsi, Vitré Communauté et la Ville de Châteaubourg s'engagent à travailler à la transformation de l'aire d'accueil vers une solution d'habitat aménagé afin de répondre aux souhaits de sédentarisation des familles présentes sur l'aire d'accueil.

…/…

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025246DE-DE

Pour rappel : les voyageurs doivent respecter le règlement intérieur et s'acquitter des cautions, droits de places et des frais liés à leur consommation d'eau et d'électricité (*les tarifs étant définis par Vitré Communauté et harmonisés à l'échelle du territoire*).

Afin de favoriser l'accueil et l'intégration des gens du voyage installés sur la commune, un projet social validé par le comité technique composé de représentants du CCAS, de la commune, des riverains, et des partenaires institutionnels concernés continue d'être mis en application jusqu'à cette mutation.

Il est rappelé que la commune s'est également dotée d'un protocole de scolarisation pour favoriser l'accueil et la prise en charge des élèves issus de la communauté des gens du voyage au sein des écoles primaires publiques de la commune.

VU l'avis favorable de la commission 4 du *11 décembre 2025* et afin de maintenir le fonctionnement actuel de cet équipement,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne gestion par la commune de l'aire d'accueil des gens du voyage, en particulier la convention avec Vitré Communauté et l'avenant avec le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubourg.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0